

PARTENARIAT OPPQ — REPAR (4.2.1) 2019-2020

OBJECTIFS DU PROGRAMME EN PARTENARIAT OPPQ-REPAR

L'**objectif principal** du « *Programme de partenariat OPPQ – REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à permettre la réalisation de projets mis de l'avant par des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique œuvrant en milieu clinique (« collaborateurs-cliniciens ») et qui sont appuyés par des chercheurs du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les demandeurs sont associés. Dans un second ordre de priorité, il est aussi entendu qu'un clinicien d'expérience qui fait un retour aux études puisse utiliser ce programme comme levier pour réaliser son projet de recherche. Dans ce cas, il doit faire la démonstration que son projet répond à une problématique de recherche en lien avec sa pratique et son milieu clinique et qu'il ne s'agit pas d'un projet déjà subventionné ou un projet corolaire à ceux déjà réalisés par le chercheur ou l'équipe de recherche qui le soutient ou l'accueille. Le demandeur devra confirmer qu'il maintient des liens avec son milieu clinique en précisant le statut à temps partiel ou à temps plein qu'il aura pendant toute la durée du projet. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour la physiothérapie seront aussi évalués. Une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront.

Le programme priorise donc les projets des collaborateurs qui maintiennent des activités cliniques et dont le projet a un potentiel de retombées dans leur milieu. Une expérience clinique de trois ans et le fait pour le demandeur d'avoir une expérience en recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

De plus, les projets proposés doivent répondre à la mission du REPAR et s'inscrire dans les projets structurants (orientations stratégiques) du REPAR.

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Dans le cadre de ce partenariat entre l'OPPQ et le REPAR, favoriser la collaboration entre clinicien(s) (physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique) et chercheur(s) dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique à s'impliquer et à développer des activités de recherche clinique ;
2. Permettre la réalisation de projets de recherche clinique de plus grande envergure en doublant le montant maximal de 7 500 \$ normalement offert en subvention de recherche clinique par l'OPPQ ;
3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche liées à la

pratique et aux enjeux cliniques actuels des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

4. Améliorer la pratique clinique en physiothérapie entre autres par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité (du demandeur et de la demande) sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

Critères concernant le demandeur principal :

1. Être membre régulier de l'OPPQ ;
2. Être membre associé ou étudiant du REPAR (excluant le niveau postdoctoral) ;
(Note : si le physiothérapeute ou le thérapeute en réadaptation physique n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite avant de déposer la demande de subvention) ;
3. Ne pas détenir simultanément comme demandeur principal une autre subvention de ce programme ;
4. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OPPQ (les obligations doivent avoir été remplies au moment du dépôt de la nouvelle demande).

Critères concernant la demande :

5. Présenter une demande de projet clinique en tant que demandeur principal (premier auteur de la demande) en équipe avec un ou des cliniciens. Un ou des chercheurs membre(s) du REPAR agissant comme mentor doivent se joindre à la demande. La contribution de tous les membres de l'équipe doit être clairement établie. Le rôle prépondérant du demandeur principal dans la réalisation du projet doit être bien établi. L'OPPQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'un clinicien ou d'un groupe de cliniciens appuyé par un ou des chercheurs du REPAR. La complémentarité de l'intérêt et de l'expertise clinique et de recherche du tandem chercheur - clinicien pour la réalisation du projet de recherche devra être démontrée.
6. Le projet proposé ne peut pas être un sous-projet d'un membre de l'équipe de recherche. Il doit être innovant et ne pas être en continuité avec des projets d'un chercheur. Cependant, certains liens peuvent exister entre cette demande et d'autres projets des membres de l'équipe. **C'est la responsabilité de l'équipe de rendre claire dans la demande la différence entre ce projet et d'autres projets liés.**
7. Dans le cadre de ce concours, le demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique) peut soumettre une seule demande en tant que demandeur principal au programme de bourses et de subventions de l'OPPQ, toutes catégories confondues : bourses de l'OPPQ, subventions de l'OPPQ et subventions en partenariat OPPQ-REPAR. Également, le demandeur principal et les codemandeurs peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours.

8. Ne pas détenir une subvention ou une bourse du REPAR ou de tout autre organisme subventionnaire pour le même projet ou un projet similaire ou corolaire (le comité d'évaluation pourra demander des précisions au besoin).
9. Présenter une lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique) ;
10. Présenter une lettre d'un membre de l'équipe ayant le statut de chercheur au REPAR témoignant des liens entre ce projet et ses expertises et le soutien qu'il offrira ;
11. Présenter une lettre du demandeur (max. deux [2] pages) qui devra être signée par son employeur et précisant :
 - L'implication du demandeur dans la réalisation du projet ;
 - Le temps que le demandeur dédie actuellement à la pratique clinique ;
 - La confirmation que le demandeur maintiendra des activités cliniques tout au long du projet ;
 - La description de l'expérience en recherche, le cas échéant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

1. La qualité du dossier du demandeur ; le fait de détenir une expérience en recherche est un atout. Le fait de posséder une expérience clinique à titre de physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique d'au moins trois ans à temps plein (ou équivalent) est aussi considéré comme un atout ;
2. La démonstration que le demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique) a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet ;
3. La démonstration qu'une équipe solide a été mise sur pied impliquant une complémentarité des expertises cliniques et de recherche ;
4. La qualité scientifique du projet et sa pertinence par rapport à la mission et aux projets structurants du REPAR ;
5. La faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, calendrier ;
6. L'appui du milieu témoignant de son engagement envers l'équipe et l'utilisation subséquente des résultats ;
7. Le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en physiothérapie ou dans le milieu ;
8. La qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances.

L'essence du programme requiert que le demandeur ait un rôle prépondérant pour la réalisation du projet et que ce projet ait un impact sur la pratique clinique ou le milieu clinique. Ainsi, une note moins élevée que 7/10 au point relié au rôle prépondérant du demandeur principal du « Dossier du demandeur principal » et au point relié à l'impact clinique du projet des « Retombées potentielles du projet » exclura la demande, peu importe la note finale.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une description du projet (**maximum de 6 pages**, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm [n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques])
- Un échéancier et une ventilation du budget pour l'utilisation de la subvention
- Les références bibliographiques (courte liste des références les plus pertinentes)
- Les lettres : 1) lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique) ; 2) lettre d'un membre de l'équipe ayant le statut de chercheur au REPAR témoignant des liens entre ce projet et ses expertises et le soutien qu'il offrira et 3) une lettre du demandeur spécifiant l'implication du demandeur, le temps que ce dernier dédie actuellement à la pratique clinique, la confirmation qu'il maintiendra des activités cliniques tout au long du projet, ainsi que la description de l'expérience en recherche, le cas échéant. Cette lettre devra être signée par son employeur.

La description du projet doit présenter les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport au programme de partenariat du REPAR et de l'OPPQ ainsi qu'aux orientations stratégiques (projets structurants) du REPAR ;
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la pratique clinique actuelle en physiothérapie ou dans le milieu et aux enjeux de cette pratique ;
- La justification du besoin de financer ce projet et son impact sur la pratique clinique en physiothérapie ou dans le milieu ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets en cours ou non finalisés ayant obtenu un financement antérieur de l'OPPQ ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets connexes ou similaires subventionnés par le REPAR ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La démonstration que l'équipe de recherche possède les connaissances méthodologiques requises à la réalisation du projet soumis ;
- La description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances ;
- La présence de réseautage montrant une diversité et une complémentarité des disciplines en réadaptation est un atout.

Les CV abrégés de tous les membres de l'équipe **doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR**. Uniquement ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation. Tout autre CV ne sera pas pris en considération. Seuls les CV des

membres invités (non membres du REPAR) doivent être téléchargés. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex. : FRQS, FRQSC, IRSC ou FRQNT) peut être employé. Le CV doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre.

Aucune annexe, autre que le budget et les références, ne sera transmise aux évaluateurs.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

Les demandes seront évaluées par un comité bipartite composé de représentants des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par les représentants des organismes partenaires et non par les membres du comité bipartite. Les demandes acheminées au comité bipartite seront toutes admissibles.

Le comité bipartite est composé de trois (3) évaluateurs, dont un (1) membre du REPAR (un membre associé, un membre chercheur ou un membre étudiant ayant un diplôme de doctorat), d'un (1) membre du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ et d'un (1) membre de l'OPPQ et membre chercheur du REPAR. Le comité est présidé par un chercheur membre du conseil scientifique du REPAR et membre de l'OPPQ.

Le comité bipartite achemine sa recommandation aux conseils d'administration de l'OPPQ et du REPAR qui attribuent le financement.

Les candidats qui soumettent une demande de financement, qu'ils soient retenus ou non, recevront une rétroaction de leur évaluation du comité bipartite.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal est de 15 000 \$ (7 500 \$ OPPQ + 7 500 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date du versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés à parts égales à chacun des deux organismes subventionnaires (OPPQ et REPAR).

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 % du financement, c.-à-d. 7 500 \$, soit la portion de l'OPPQ, peut être alloué au demandeur afin de le libérer de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche.

ENGAGEMENT DU RÉCIPiendaIRE

1. Selon les opportunités du moment, présenter les résultats des travaux à un congrès, un colloque ou une autre activité à caractère scientifique de l'OPPQ ;

2. Présenter les résultats à l'équipe clinique et/ou de direction du milieu clinique associé au demandeur ;
3. Rédiger, aux fins de diffusion dans la revue Physio-Québec, les éléments de contenu d'une capsule axée sur le transfert des connaissances ou offrir un webinaire avec l'OPPQ axé sur le transfert des connaissances ;
4. Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
5. Réaliser le projet dans les 24 mois (deux ans) suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ;
6. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final trois (3) mois après la fin du projet de recherche. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information de l'OPPQ et du REPAR concernant le projet ;
7. Participer aux activités du REPAR.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2019-2020

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **15 février 2019 à 16 h 30**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel ([bureau de coordination](#)) ou par téléphone (514 340 2771).